

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Eau et Loire	429

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7,

VU l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 14 décembre 2020 ;

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU Eric THOUZEAU, Pascal NICOT, Emmanuelle BOUCHAUD, Bruno RETAILLEAU, Sophie BRINGUY, Anne BEAUCHEF, Dominique AMIARD, Barbara MAZIERES, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT, André MARTIN, Roch BRANCOUR, Claire HUGUES, Johann BOBLIN, Philippe HENRY, Laurent GERAULT, Christophe CLERGEAU, Jean-Michel BUF, Maurice PERRION

Après en avoir délibéré,

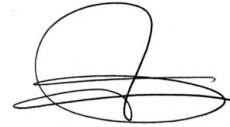
APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 10 960 000 € d'autorisations de programme et de 1 345 000 € d'autorisations d'engagement et de 6 700 000 € de crédits de paiement en investissement et de 1 150 000 € en crédits de paiement en fonctionnement, au titre du programme n° 429 : "Eau et Loire"

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 60 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°286 : "Gestion de l'eau dans les bassins versants".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe La Région en Marche, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs